



Arrêté n° 2023-178

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
CANTON DE DOUAI SUD OUEST

COMMUNE DE LAMBRES-LEZ-DOUAI

**Arrêté modifié portant délégation de signature  
à Madame Delphine LEFEBVRE**

Le Maire de la Commune de Lambres-lez-Douai ;

Vu l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, la possibilité d'attribuer délégation de signature à certains agents municipaux ;

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales en l'absence ou empêchement du Maire et de la Directrice générale des services, de procéder à une délégation de signature ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme LEFEBVRE Delphine, Responsable administrative et financière du service technique, concernant les actes suivants :

- Les bons de commande et devis, à hauteur de 250 € HT,
- Les arrêtés de voirie et de circulation.

**Article 2**

Les documents devront porter la mention :

*Par délégation du Maire,  
La responsable administrative  
et financière du service technique,*

*LEFEBVRE Delphine*

**Article 3**

Mme LEFEBVRE devra s'assurer que l'acte signé respecte la ligne budgétaire concernée. Elle engagera sa responsabilité pour tout document signé.

**Article 4**

L'arrêté n° 2023-031 du 09 février 2023 est abrogé.

**Article 5**

Madame la Directrice générale des services, M le Comptable public, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille ou par Telerecours, dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

**Article 7**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de légalité.

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Lambres-lez-Douai, le 28 juin 2023  
Le Maire,

Caroline SANCHEZ



Notifié à Mme Lefebvre, le : 4/07/2023  
Signature